

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2025**

Date d'affichage et de convocation 3 avril 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	<u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Jean-Jacques PERCHAT, Maurice ANDRIEU, Benoît FARRAN, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Nathalie CHEVALLIER. <u>Pouvoirs:</u> Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Olivier VELIN à Christine MAHE, Flavien PARISI à Francis Kleijn. <u>Absents:</u> Djemaï LASSOUED, Kadidiatou DIEBKILE, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2025/010 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET DE LA COMMUNE

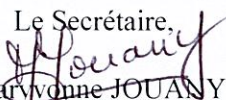
Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, présenté par Nicole BERGERAT, Maire Adjointe chargée des finances, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	1 964 514,76 €
un déficit d'investissement	- 587 696,08 €
des restes à réaliser	- 195 023,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de 782 719,49€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement inscrits à l'article budgétaire **R 1068** « excédent de fonctionnement versé à l'investissement »
- **DECIDE** de reporter le solde déduction faite de cette affectation, soit 1 181 795,27€ inscrits à la ligne budgétaire codifiée **R 002** « résultat de fonctionnement reporté »
- **DECIDE** de reporter le résultat de la section d'investissement soit – 587 696,08€ inscrits à la ligne budgétaire codifiée **D 001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Le Secrétaire,

Maryvonne JOUANY



Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 09/04/2025
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles